

## **MODIFICATION N° 3**

**datée du 6 février 2025**

**apportée à la version modifiée du prospectus simplifié de La Société de Structure de Capitaux Fidelity<sup>MD</sup> datée du 8 novembre 2024, modifiée par la modification n° 1 datée du 19 décembre 2024 et la modification n° 2 datée du 17 janvier 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 25 avril 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 16 mai 2024 et la modification n° 2 datée du 29 juillet 2024**

**(le « prospectus simplifié »)**

**à l'égard des :**

**actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity  
Valeur intrinsèque mondiale**

**actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity  
Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres**

**actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity  
Croissance et valeur mondiales**

**actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity  
Croissance et valeur mondiales – Devises neutres**

**(les « Fonds »)**

Le prospectus simplifié est modifié afin d’informer les investisseurs que, depuis le 29 janvier 2025, le gestionnaire de portefeuille Salim Hart a quitté ses fonctions de gestionnaire de portefeuille de la Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale, le fonds sous-jacent des Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale et Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres, et de la Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales, le fonds sous-jacent des Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales et Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres.

L’ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 3 s’entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

### **MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus simplifié pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

#### 1. Responsabilité de l’administration des Fonds

##### Conseillers en valeurs

- a) Avec prise d’effet le 29 janvier 2025, la ligne relative aux fonds « Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale et Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres » du tableau présenté à la rubrique « Conseillers en valeurs », à la page 11, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

| <b>Fonds</b>   | <b>Fonds sous-jacent</b>                                  | <b>Nom de la personne et de la société</b>                       |
|--|---|--|
| Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale                   | Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale | Sam Chamovitz<br>B.A.<br>(cogestionnaire principal)<br>(FMR)     |
| Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres |   | Morgen Peck<br>B.A., CFA<br>(cogestionnaire principale)<br>(FMR) |

- b) Avec prise d’effet le 29 janvier 2025, la ligne relative aux fonds « Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales et Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales –

Devises neutres » du tableau présenté à la rubrique « Conseillers en valeurs », à la page 12, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

| <b>Fonds</b>   | <b>Fonds sous-jacent</b>   | <b>Nom de la personne et de la société</b>                         |
|--|--|--|
| Catégorie Fidelity<br>Croissance et valeur<br>mondiales                      | Fiducie de placement<br>Fidelity Croissance et<br>valeur mondiales | William Danoff<br>B.A., MBA<br>(cogestionnaire principal)<br>(FMR) |
| Catégorie Fidelity<br>Croissance et valeur<br>mondiales – Devises<br>neutres |  | Sam Chamovitz<br>B.A.<br>(cogestionnaire principal)<br>(FMR)       |
|  |  | Morgen Peck<br>B.A., CFA<br>(cogestionnaire principale)<br>(FMR)   |

## **QUELS SONT VOS DROITS?**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un OPC que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, la législation en valeurs mobilières vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et d'obtenir un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

## ATTESTATION DES FONDS

DATE : 6 février 2025

La présente modification n° 3 datée du 6 février 2025, et la version modifiée du prospectus simplifié de La Société de Structure de Capitaux Fidelity<sup>MD</sup> datée du 8 novembre 2024, modifiée par la modification n° 1 datée du 19 décembre 2024 et la modification n° 2 datée du 17 janvier 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 25 avril 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 16 mai 2024 et la modification n° 2 datée du 29 juillet 2024, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« Gordon Thomson »  
GORDON THOMSON  
Chef de la direction  
La Société de Structure de Capitaux  
Fidelity<sup>MD</sup>

« Brock Dunlop »  
BROCK DUNLOP  
Chef des finances  
La Société de Structure de Capitaux  
Fidelity<sup>MD</sup>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
LA SOCIÉTÉ DE STRUCTURE DE CAPITAUX FIDELITY<sup>MD</sup>

« Roderick J. McKay »  
RODERICK J. MCKAY  
Administrateur

« Bill Rice »  
BILL RICE  
Administrateur

## ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 6 février 2025

La présente modification n° 3 datée du 6 février 2025, et la version modifiée du prospectus simplifié de La Société de Structure de Capitaux Fidelity<sup>MD</sup> datée du 8 novembre 2024, modifiée par la modification n° 1 datée du 19 décembre 2024 et la modification n° 2 datée du 17 janvier 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 25 avril 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 16 mai 2024 et la modification n° 2 datée du 29 juillet 2024, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

*« Robert Lloyd Strickland »*

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.

*« Jason Louie »*

JASON LOUIE

Chef des finances, Fidelity Canada

Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.  
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR  
DES FONDS

*« Barry Myers »*

BARRY MYERS

Administrateur

*« Russell Kaunds »*

RUSSELL KAUNDS

Administrateur